

Allocution de Mme Simone Veil

Conférence annuelle des organisations non-gouvernementales associées au Département de l'information des Nations Unies

Mercredi 3 septembre 2008

UNESCO – Paris

Monsieur le Directeur général de l'UNESCO,
Madame la Secrétaire d'État aux Droits de l'homme
Madame la Présidente de la Conférence,

...

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir invitée à m'exprimer aujourd'hui devant vous. C'est pour moi un grand honneur d'ouvrir ainsi les travaux d'une conférence qui revêt cette année un caractère exceptionnel.

Pour la première fois, l'Assemblée Générale des Nations Unies se déroulera non pas au siège des Nations Unies, mais à Paris. En effet, il y a 60 ans, ici à Paris, l'Assemblée générale des Nations unies, à l'initiative de René CASSIN, a adopté la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Cet événement a marqué notre Histoire et constitue une étape importante dans la reconnaissance des droits de la personne humaine au niveau international.

Il n'est pas inutile de rappeler que c'est l'Europe qui, à deux reprises, dans la première moitié du XXème siècle, a entraîné une grande partie du monde dans la guerre, avant de faire de sa volonté d'union un contrepoint aux crimes contre

l'humanité commis lors de la guerre 1939-1945. En effet, au milieu de la Seconde Guerre mondiale, où les morts se comptèrent par millions, six millions d'hommes, de femmes et d'enfants furent assassinés pour le seul fait d'être nés juifs, dans des conditions dont nous ne pensions pas l'humanité capable. Il reste pour moi inexplicable que les musiciens, les écrivains et les philosophes d'un pays démocratique aient pu en quelques années laisser basculer leur pays dans un régime totalitaire, pourchassant ses opposants politiques, avant d'exterminer systématiquement les Juifs et les Tsiganes, qu'on oublie trop souvent.

J'ai été témoin de certains de ces crimes et, comme tous les rares survivants, cela m'a marquée à jamais ; pas un jour ne passe sans que je pense à Auschwitz, qui est devenue le symbole de l'horreur. Des hommes, des femmes et des enfants y furent assassinés. Il y eut aussi d'autres lieux d'extermination, dont on ne parle guère parce que personne n'y a survécu, et dont seules les familles endeuillées connaissent l'existence. Je pense au Père Patrick DESBOIS, qui depuis des années, s'est consacré en Ukraine à la recherche des fosses communes, dans lesquelles au moins un million de Juifs ont été assassinés, dans des conditions particulièrement horribles, privés même de cette dignité fondamentale qu'est l'identité, et c'est bien cette dignité fondamentale que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme reconnaît dès la première phrase de son préambule.

Ayant évoqué l'horreur du nazisme, je m'en voudrais de ne pas rendre hommage à Hans SCHOLL et à sa sœur Sophie, ainsi qu'aux trois universitaires décapités à la hache, en 1943, pour avoir diffusé des tracts hostiles au régime et appelant à la désobéissance.

Si l'idéal des Droits de l'Homme a été affirmé en réaction à ces crimes atroces, la défense de ces principes est un combat permanent et universel. C'est un combat de l'homme contre les pulsions de mort et de haine qui l'habitent, un combat de la raison contre la déraison, de la compassion contre l'indifférence. Dans cette lutte permanente, chacun a sa place, car l'Histoire est faite d'une chaîne de responsabilités individuelles et collectives, où nous avons tous un rôle à jouer.

En effet, si l'État devrait être le garant du respect de nos droits fondamentaux, nous savons qu'il a été au cours du XX^{ème} siècle l'instrument de crimes sans précédent. Le nazisme, le fascisme et le communisme nous ont montré que la concentration des pouvoirs dans les mains d'un seul ou de quelques uns est un danger, non pas seulement pour la population d'un pays ou d'une région, mais pour la planète entière. Aujourd'hui encore, nous savons que de nombreux États bafouent les droits les plus élémentaires de leurs concitoyens.

Face aux dérives des États et de ce qu'il est convenu d'appeler la raison d'État, les ONG ont donc un rôle fondamental à jouer, en défendant d'autres intérêts que les États ne prennent pas en compte, sourds aux besoins et aux souffrances de leurs populations.

Je voudrais ouvrir ici une parenthèse pour dire qu'à mon sens, il est vain d'opposer par principe la logique des États supposés autistes aux revendications de la société civile. On peut être membre d'un gouvernement, sans sacrifier pour autant sa liberté de parole, mais aussi sa liberté d'action. De même que cela n'empêche pas d'être à l'écoute des ONG et de leurs conseils. Ainsi, étant magistrat, j'ai été chargée par le Ministre de la Justice de l'époque,

lui-même alerté par les ONG, de m'informer des conditions dans lesquelles, dans une Algérie qui était encore française, étaient traités les détenus, condamnés pour s'être battus pour l'indépendance. Après avoir visité la plupart des lieux de détention en Algérie, le rapport que j'ai fait a conduit à transférer en métropole la plupart d'entre eux, afin qu'ils soient mieux traités et mieux protégés. Quelques années plus tard, avec l'indépendance de l'Algérie, tous ont été amnistiés.

Dans un monde où l'économie et les risques sont globalisés, les organisations non-gouvernementales ont pris très tôt la mesure du caractère mondial des problèmes contemporains. En de nombreux points, elles jouent un rôle moteur, dans le domaine humanitaire et de l'aide au développement, mais aussi dans celui de la santé comme en matière d'environnement et, plus généralement, en défendant les droits de l'homme partout où ils sont bafoués. Du fait même de leur diversité, les ONG ont vocation à mettre en exergue la situation de ceux dont les droits ne sont pas suffisamment protégés. Il est vrai que du fait de leur diversité et de leur indépendance, il leur est facile de défendre des points de vue et des intérêts différents, voire discordants et contradictoires. C'est à la fois une garantie pour ceux que l'on oublie trop souvent, mais aussi un risque de démagogie. C'est pourquoi les ONG doivent, tout en restant diversifiées, demeurer vigilantes face à certains écueils qui sont autant de défis à relever pour faire avancer l'action citoyenne au niveau international. A cet égard, la sous-représentation des ONG des pays en développement au sein des organisations internationales est regrettable. Enfin, la structure de certaines ONG ne leur permet pas toujours d'éviter que les intérêts particuliers prennent le pas sur l'intérêt général, notamment dans un contexte de concurrence entre les

ONG, dont chacune à sa clientèle. A cet égard, si l'intégration dans le système institutionnel est un défi pour les ONG, c'est aussi une marque de reconnaissance de la qualité du travail accompli et de l'expertise acquise, mais le revers de la médaille peut être la perte de la sève militante, si précieuse.

Enfin, l'importance des médias est aujourd'hui à double tranchant. Ils constituent certes une formidable caisse de résonance, mais les risques de dérives sont réels. Le sensationnalisme médiatique, la quête du spectaculaire, peuvent parfois occulter des problèmes de fond d'une tout autre ampleur, mais qui sont moins « télégéniques ». Internet, pour sa part, offre de véritables opportunités, c'est un outil de mobilisation extraordinaire, même si la fracture numérique est un problème persistant, sans parler des idéologies délétères qui y sont trop souvent véhiculées.

Réaffirmer les Droits de l'Homme aujourd'hui, c'est accorder une attention particulière aux populations victimes de la guerre, comme au Darfour, ou d'épidémies dévastatrices, comme le SIDA et la malaria. Cela passe également par la redéfinition des rapports Nord/Sud, mais aussi par la prise en compte des personnes qui, bien qu'elles résident dans les pays développés, se trouvent en situation de détresse. Réaffirmer les droits de l'homme, c'est encore défendre la liberté de pensée et promouvoir les droits des femmes, dont on sait combien elles sont trop souvent discriminées, même dans les pays les plus tolérants, et soumises à des pressions familiales inadmissibles. Je pense non seulement à l'excision des filles, mais aussi à la privation de toute liberté pour d'autres, qu'elles soient ou non mariées.

Ayant siégé pendant 14 ans au Parlement européen, que j'ai présidé après sa première élection au suffrage universel, je tiens à souligner que s'il avait à l'époque peu de pouvoirs, il a cependant largement contribué à soutenir les mouvements qui s'opposaient à des régimes dictatoriaux. A chacune de ses sessions, une journée était consacrée à des débats sur les pays où les droits de l'Homme étaient ouvertement bafoués. C'est le plus souvent sur la base de renseignements fournis par les ONG que nous disposions d'éléments d'intervention précis. Les propositions que nous votions au cours des débats n'étaient pas inutiles, dans la mesure où les pays concernés recevaient des aides de la Commission de Bruxelles.

Evoquant le rôle des ONG, je ne peux occulter la situation des pays qui, encore aujourd'hui, leur demeurent inaccessibles. Les récents Jeux Olympiques de Pékin, en ouvrant la Chine aux étrangers, a montré combien il était difficile pour les ONG d'y travailler. C'est encore le cas pour plus de pays qu'on ne l'imagine, bien que la plupart se prévalent du respect des Droits de l'Homme. Dans le passé, il a fallu la chute du mur de Berlin, en 1989, pour que les ONG puissent exercer leur action dans les pays soumis au joug des communistes et au contrôle des Soviétiques. Pourtant, les populations de ces pays ont mené des actions plus ou moins clandestines afin de maintenir des associations, leur permettant de contourner le pouvoir politique.

Avant de conclure, je tiens à évoquer, même brièvement, la création du Fonds d'affectation spéciale au Profit des Victimes des Crimes relevant de la Cour Pénale Internationale, qui siège à La Haye depuis 2003. Il s'agit en l'espèce d'une initiative totalement nouvelle, créant au sein de la Cour Pénale un Fonds constitué de cinq personnalités, connues pour leur impartialité et leur intégrité,

chacune représentant une des régions du monde. Depuis sa création, je préside ce Fonds mis en place en 2003 et qui, pour la première fois, prend en compte la situation des victimes. Si j'évoque ce Fonds, c'est que du fait même des missions qui lui sont confiées, il est amené à travailler avec les ONG qui connaissent parfaitement les populations concernées et qui sont à même de nous conseiller et surtout de mettre en œuvre certaines des décisions que nous prenons. Je tiens à les en remercier.

À l'heure où se prépare à Genève une conférence de Genève, qui doit faire suite l'an prochain à celle de Durban en 2002, je lance un appel pour qu'elle ne soit pas le lieu de dérives similaires à celles auxquelles le monde a assisté. Je sais que la grande majorité de la communauté internationale condamnerait de tels propos s'ils venaient à être répétés. Je veux saluer ici cette détermination.

Après de longues années, qui de l'enfer d'Auschwitz m'ont amenée à exercer des responsabilités en France et en Europe au service de causes diverses et aux côtés de personnalités d'horizons multiples, j'ai appris que l'engagement dans la sphère publique est peut-être l'une des manifestations les plus « nobles » de la liberté humaine.

S'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, le développement des institutions internationales et du multilatéralisme est une source d'espoir. Les ONG, par leur implication dans ce processus, y jouent un rôle clé : vous êtes, par vos actions et vos paroles, les aiguillons qui rappellent les États à leurs responsabilités.

Je vous remercie de votre attention.